



Communauté de communes  
**Médullienne**  
Territoire en action

# Conseil Communautaire

DU 7 MAI 2026 – SAINTE HELENE – 18 HEURES  
PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**TABLE DES MATIERES**

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
OUVERTURE DE SÉANCE .....	4
PRÉALABLES À L'ORDRE DU JOUR .....	5
Désignation du secrétaire de séance .....	5
Communication des décisions prises dans le cadre des délégations .....	5
<b>Examen des délibérations</b> .....	<b>5</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	5
Délibération n° 051-05-26   AG - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 .....	5
RESSOURCES HUMAINES - ÉLUS.....	6
Délibération n° 052-05-26   RH - Fixation des indemnités de fonction des membres de l'exécutif communautaire.....	6
DELIBERATION N° 053-05-26   RH - DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS COMMUNAUTAIRES .....	6
DELIBERATION N° 054-05-26   RH - DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES .....	7
<b>COMMISSIONS INTERNES OBLIGATOIRES</b> .....	<b>7</b>
Délibération n° 055-05-26   AG - CLECT - Création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées .....	7
Délibération n° 056-05-26   AG - CIID - Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.....	8
Délibération n° 057-05-26   AG - CAO - Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres .....	8
Délibération n° 058-05-26   AG - CDSP - Création et désignation des membres de la Commission pour les Délégations de Service Public .....	9
DELIBERATION N° 059-05-26   AG - CCF - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER .....	10
DELIBERATION N° 060-05-26   AG - CSEB - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE .....	10
DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.....	12
Délibération n° 061-05-26   AG - Office de Tourisme intercommunal Médoc Plein Sud - Renouvellement du collège des élus au Comité de Direction .....	12
DELIBERATION N° 062-05-26   AG - SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	13
DELIBERATION N° 063-05-26   AG - PNR MEDOC - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL .....	14

DELIBERATION N° 064-05-26   AG - GAL MEDOC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPE D'ACTION LOCALE .....	15
DELIBERATION N° 065-05-26   AG - SMERSCOT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT MEDOC .....	16
DELIBERATION N° 066-05-26   AG - SIAEBVELG - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE .....	16
DELIBERATION N° 067-05-26   AG - SMBVJCC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES JALLES DE CARTILLON ET DE CASTELNAU .....	17
DELIBERATION N° 068-05-26   AG - SMBVAM - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARTIGUE ET DE LA MAQUELINE .....	18
DELIBERATION N° 069-05-26   AG - SMBVCMG - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU CENTRE MEDOC ET DU GARGOUILH .....	18
DELIBERATION N° 070-05-26   AG - GIP LITTORAL NOUVELLE-AQUITAINE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS .....	18
DELIBERATION N° 071-05-26   AG - SDEEG - DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE « TRANSITION ÉNERGETIQUE » .....	19
DELIBERATION N° 072-05-26   AG - GIRONDE RESSOURCES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	19
DELIBERATION N° 073-05-26   AG - GIRONDE NUMERIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE .....	19
DELIBERATION N° 074-05-26   AG - SPL TRIGIRONDE - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	20
DELIBERATION N° 075-05-26   AG - SPL UNITOM 33 - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE .....	20
DELIBERATION N° 076-05-26   AG - CLIN DU BLAYAIS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLEAIRE .....	21
DELIBERATION N° 077-05-26   AG - COLLEGE DE CANTERANE - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	21
DELIBERATION N° 078-05-26   AG - CNAS - DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE .....	21
FISCALITÉ.....	22
DELIBERATION N° 079-05-26   FI - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - FIXATION A 0 € POUR BRACH, SAUMOS ET LE TEMPLE .....	22
<b>Information - calendrier prévisionnel des réunions 2026 .....</b>	<b>23</b>
<b>Questions diverses .....</b>	<b>24</b>

Clôture de séance ..... 24

Signatures ..... 25

Visuels ..... 27

## INTRODUCTION

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 1er mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Président, le jeudi 7 mai 2026 à partir de 18h00 à SAINTE HELENE (Salle du Conseil Municipal).

Après appel des conseillers,

### Étaient présents :

**Avensan** : Laurent PASCUAL, Julia CUNY-BOUTOURLINSKY, Laurent DURIEUX, Christelle CHEVALIER ; **Brach** : Didier PHOENIX, Renaud CHEIN ; **Castelnau-de-Médoc** : Laurine JOLLY, Jean-Pierre ARMAGNAC, Carole MIGNARD, Patrice SANTERO, Eric ARRIGONI ; **Le Porge** : Martial ZANINETTI, Agnès LURON, Jean LAJZEROWICZ, Sophie BRANA ; **Le Temple** : Olivier HALARD, Sandrine BOS ; **Listrac-Médoc** : Aurélie TEIXEIRA, Pascal MOREL, Sandra LE GRAND ; **Moulis-en-Médoc** : Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal DESTRUHAUT ; **Sainte-Hélène** : Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU, Martine FUCHS ; **Salaunes** : Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos** : Didier CHAUTARD.

### Excusés ayant donné procuration :

Karine ARRIAGA à Carole MIGNARD ; André LEMOUNEAU à Aurélie TEIXEIRA

### Excusés / Absents :

Néant.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés est de 32 élus.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance en accueillant les conseillers à Sainte-Hélène, commune dont il est également le maire.

Il rappelle que cette réunion constitue le premier « conseil de fond » de la mandature - deux semaines après le conseil d'installation du 23 avril 2026 - et annonce un ordre du jour structuré autour de cinq blocs : formalités administratives, ressources humaines élus, commissions internes obligatoires, désignations dans les organismes extérieurs, et fiscalité.

Avant l'examen de l'ordre du jour, le Président confirme la réception par l'ensemble des membres des documents préparatoires transmis par voie dématérialisée : convocation, note de conseil avec exposés des motifs, procès-verbal du 23 avril et modèle de pouvoir.

## PRÉALABLES À L'ORDRE DU JOUR

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Mme Sylvie JALARIN a été désignée secrétaire de séance, ayant obtenu la majorité des suffrages.

### COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Aucune décision n'est intervenue depuis la dernière séance du 23 avril 2026.

## EXAMEN DES DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DELIBERATION N° 051-05-26 | AG - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 avril 2026, adressé par voie dématérialisée le 1er mai 2026, est soumis à l'approbation du Conseil. Le Président précise que l'ensemble des conseillers présents ce soir ont siégé lors de cette séance d'installation et sont donc en mesure d'approuver le document.

Aucune observation n'est formulée.

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

## RESSOURCES HUMAINES - ÉLUS

## DELIBERATION N° 052-05-26 | RH - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DE L'EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

## EXPOSE DES MOTIFS

La loi impose au Conseil communautaire de fixer les indemnités de fonction de l'exécutif dans les trois mois suivant l'installation.

Le Président assume cet acte comme un choix politique qu'il présente en toute transparence.

Aussi, il propose de maintenir l'indemnité du Président à 53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - taux inférieur au plafond légal de 65 %, dans la continuité du mandat précédent.

Les Vice-présidents seront indemnisés à 22 %, à l'exception du 2e Vice-président, M. Didier PHOENIX, qui a souhaité se fixer à 19,75 % - choix personnel que le Président respecte et formalise.

Les conseillers auxquels le Président confierait une délégation de fonction pourraient être indemnisés à 6 % L'enveloppe totale s'élève à 10 964,78 € bruts mensuels, bien en deçà du plafond réglementaire. Un tableau récapitulatif annexe est joint à la délibération, conformément aux exigences légales.

À l'occasion de la présentation de cette délibération, M. ARRIGONI tient à féliciter cette initiative ainsi que l'élection du Président MONTILLAUD, à laquelle il était absent.

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

## DELIBERATION N° 053-05-26 | RH - DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS COMMUNAUTAIRES

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

## EXPOSE DES MOTIFS

La loi « 3DS » du 21 février 2022 impose à toute collectivité de mettre à disposition de ses élus un référent déontologue chargé de les conseiller, à titre individuel et confidentiel, sur toute question d'éthique liée à leur mandat : prévention des conflits d'intérêts, obligations de neutralité, situations de cumul.

La CDC Médullienne a sollicité M. Nicolas DESFORGES, haut fonctionnaire, ancien directeur général de l'AMF et déjà référent déontologue de la commune de Sainte-Hélène. Il est joignable directement par courriel et interviendra en qualité de vacataire, avec une rémunération fixée à 80 € par dossier, conformément à la réglementation.

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 054-05-26 | RH - DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil communautaire doit, dans les trois mois suivant son installation, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Chaque élu dispose d'un droit individuel plafonné à 24 jours de formation. Les formations éligibles sont celles dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur. Les priorités thématiques retenues pour ce début de mandat couvrent les fondamentaux de l'intercommunalité : finances locales, urbanisme, commande publique et déontologie. Un tableau de suivi des formations sera annexé annuellement au compte administratif et donnera lieu à un débat au sein du Conseil.

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

### COMMISSIONS INTERNES OBLIGATOIRES

Le Président introduit ce bloc en rappelant que ces six commissions constituent le socle de gouvernance démocratique et financier de la Communauté.

Leur création ou renouvellement est imposé ou fortement recommandé dès l'installation d'un nouveau Conseil.

---

DELIBERATION N° 055-05-26 | AG - CLECT - CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), la CDC Médullienne est tenue de constituer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette instance évalue les charges financières liées aux transferts de compétences entre la Communauté et ses communes membres, afin d'assurer la neutralité financière de ces transferts et de calculer les attributions de compensation.

La délibération crée formellement la CLECT et fixe ses principes de composition ; la désignation des représentants par commune relèvera de chaque conseil municipal.

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

DELIBERATION N° 056-05-26 | AG - CIID - CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique.

Elle associe les élus locaux aux travaux de l'administration fiscale sur les bases d'imposition du territoire - évaluations foncières, modifications de bases cadastrales - et garantit un regard démocratique sur la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises.

Sa création pour la mandature 2026-2032 est formalisée par la présente délibération ; les dix commissaires titulaires et dix suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition de la collectivité.

**→ Adopté à l'unanimité 32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

DELIBERATION N° 057-05-26 | AG - CAO - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission d'appel d'offres (CAO) garantit la régularité de la commande publique pour les marchés formalisés : elle examine les candidatures et les offres et peut proposer l'attribution des marchés au-delà des seuils européens.

Composée du Président, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la CAO est créée pour la mandature 2026-2032.

Les membres désignés sont :

Qualité	Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Membre 1	Pascal MOREL	Listrac-Médoc	Gérard HURTEAU	Sainte-Hélène
Membre 2	Laurent PASCUAL	Avensan	Damien HOAREAU	Salaunes
Membre 3	Didier PHOENIX	Brach	Didier CHAUTARD	Saumos
Membre 4	Christian LAGARDE	Moulis-en-Médoc	Jean LAJZEROWICZ	Le Porge

Qualité	Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Membre 5	Patrice SANTERO	Castelnau-de-Médoc	Windy BATAILLEY	Moulis-en-Médoc

→ **Adopté à l'unanimité 32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 058-05-26 | AG - CDSP - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

**EXPOSE DES MOTIFS**

La CDC Médullienne recourt à des délégations de service public (DSP) pour la gestion de plusieurs services : enfance-jeunesse (SPL EJM), petite enfance (Enfance pour Tous), aires d'accueil des gens du voyage (SNS) et déchets (Véolia).

La loi impose la mise en place d'une commission spécifique chargée d'ouvrir les plis et d'analyser les offres dans ces procédures de mise en concurrence.

Composée de cinq membres titulaires et cinq suppléants, elle est créée à titre permanent pour la durée du mandat. Les membres désignés sont :

Qualité	Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
Membre 1	Patrice SANTERO	Castelnau-de-Médoc	Renaud CHEIN	Brach
Membre 2	Martial ZANINETTI	Le Porge	Windy BATAILLEY	Moulis-en-Médoc
Membre 3	Aurélie TEIXEIRA	Listrac-Médoc	Didier CHAUTARD	Saumos
Membre 4	Sylvie JALARIN	Sainte-Hélène	Damien HOAREAU	Salaunes
Membre 5	Olivier HALARD	Le Temple	Laurent PASCUAL	Avensan

→ **Adopté à l'unanimité 32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

**DELIBERATION N° 059-05-26 | AG - CCF - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER**

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de contrôle financier (CCF) est obligatoire pour les EPCI dont les recettes de fonctionnement excèdent 75 000 € et qui sont liés par des conventions financières à règlements périodiques avec des entreprises.

La CDC Médullienne remplit ces deux conditions : SPL Enfance Jeunesse Médullienne, Enfance pour Tous, SNS (gens du voyage) et Véolia (déchets).

La CCF vérifie les comptes détaillés de ces entreprises et se réunit au moins une fois par an. Elle élit son président en son sein.

#	Membre	Commune
1	Windy BATAILLEY	Moulis
2	Agnès LURON	Le Porge
3	Sandrine BOS	Le Temple
4	Laurent DURIEUX	Avensan
5	Laurine JOLLY	Castelnau

**→ Adopté à l'unanimité 32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

**DELIBERATION N° 060-05-26 | AG - CSEB - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président présente cette sixième commission comme une initiative personnelle, non imposée par la loi mais délibérément créée en début de mandat. Il déclare croire profondément à la transparence budgétaire et au droit de regard des élus sur la gestion financière de l'intercommunalité.

Distincte de la CCF qui contrôle les comptes des entreprises conventionnées, la CSEB assure un suivi transversal des équilibres financiers internes de la collectivité : exécution des dépenses et recettes, épargne, endettement, trésorerie, avancement financier des projets.

Elle se réunit au moins trois fois par an et constitue un outil de pilotage politique au service de l'ensemble du Conseil communautaire.

Elle est composée de dix membres, à raison d'un représentant par commune, les Vice-présidents n'ayant pas vocation à y siéger sauf contrainte de représentation. Les membres désignés sont :

Commune	Représentant
Avensan	Laurent DURIEUX
Brach	Renaud CHEIN
Castelnau-de-Médoc	Patrice SANTERO
Le Porge	Jean LAJZEROWICZ
Le Temple	Sandrine BOS
Listrac-Médoc	Pascal MOREL
Moulis-en-Médoc	Windy BATAILLEY
Sainte-Hélène	Gérard HURTEAU
Salaunes	Florence DUMONT
Saumos	Didier CHAUTARD

**→ Adopté à l'unanimité 32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

## DÉSIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Président introduit ce bloc en rappelant que le renouvellement général du Conseil communautaire entraîne de plein droit la caducité de l'ensemble des désignations antérieures dans les organismes extérieurs. Les mandats conférés ce soir couvrent la durée de la mandature 2026-2032. Les propositions de désignation ont été transmises par les communes ou complétées à l'oral en séance.

---

### DELIBERATION N° 061-05-26 | AG - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MEDOC PLEIN SUD - RENOUELEMENT DU COLLEGE DES ELUS AU COMITE DE DIRECTION

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

#### EXPOSE DES MOTIFS

La CDC Médullienne gère l'Office de Tourisme intercommunal « Médoc Plein Sud » sous forme d'EPIC. Le Comité de Direction comprend deux collèges : les élus (10 titulaires et 10 suppléants désignés par le Conseil communautaire) et les socio-professionnels (7 titulaires et 7 suppléants).

Le collège des socio-professionnels, renouvelé en janvier 2026, reste en vigueur jusqu'en 2029.

Seul le collège des élus est renouvelé ce soir.

Le Président signale qu'une élection du ou de la président(e) de l'OTI est prévue le 21 mai 2026. Les membres désignés sont :

Commune	Titulaire	Suppléant
Avensan	Laurent PASCUAL	Julia CUNY-BOUTOURLINSKY
Brach	Didier PHOENIX	Virginie RAINE
Castelnau-de-Médoc	Laurine JOLLY	Marielle COUTANT-PEIXOTO
Listrac-Médoc	André LEMOUNEAU	Christine BETES
Moulis-en-Médoc	Christian LAGARDE	Pascal DESTRUHAUT
Le Porge	Martial ZANINETTI	Nathalie AUGONNET
Sainte-Hélène	Lionel MONTILLAUD	Geoffrey LEMBEYE
Salaunes	Damien HOAREAU	Florence DUMONT

Commune	Titulaire	Suppléant
Saumos	Didier CHAUTARD	Claudette MOUTIC
Le Temple	Olivier HALARD	Sandrine BOS

→ Adopté à l'unanimité

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 062-05-26 | AG - SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE -  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A  
L'ASSEMBLEE GENERALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

#### EXPOSE DES MOTIFS

La SPL Enfance Jeunesse Médullienne (SPL EJM) est la société publique locale à laquelle la CDC a délégué la gestion de ses services d'enfance et de jeunesse, au bénéfice de centaines de familles du territoire.

La délibération comprend deux volets distincts votés séparément, le second impliquant le déport d'un administrateur personnellement concerné.

#### 1ER VOTE - DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CA ET DU REPRESENTANT A L'AG (32 VOTANTS) :

Qualité	Représentant	Commune
Administrateur	Christian LAGARDE	Moulis-en-Médoc
Administratrice	Laurine JOLLY	Castelnau-de-Médoc
Administrateur	Laurent PASCUAL	Avensan
Administratrice	Aurélié TEIXEIRA	Listrac-Médoc
Administrateur	Damien HOAREAU	Salaunes
Administratrice	Sylvie JALARIN	Sainte-Hélène

Qualité	Représentant	Commune
Administrateur	Didier CHAUTARD	Saumos
Administratrice	Agnès LURON	Le Porge
Représentant AG	Lionel MONTILLAUD	Président CDC

→ **Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

2E VOTE - AUTORISATION D'EXERCICE DES FONCTIONS DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ET FIXATION DE LA REMUNERATION (31 VOTANTS - DEPORT DE M. CHRISTIAN LAGARDE, PERSONNELLEMENT CONCERNE) :

→ **Adopté**

**31 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 31 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 063-05-26 | AG - PNR MEDOC - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le Parc Naturel Régional du Médoc constitue un projet structurant pour l'identité paysagère du territoire et son engagement en faveur de la biodiversité et du développement durable.

Le Président souligne le rôle que les délégués désignés auront à jouer dans cette dynamique collective. La CDC y désigne un titulaire et un suppléant par commune pour la mandature 2026-2032 :

Commune	Titulaire	Suppléant
Avensan	Laurent PASCUAL	Nathalie MIRANDE
Brach	Didier PHOENIX	Denis CHAUSSONNET
Castelnau-de-Médoc	Laurine JOLLY	Carole MIGNARD

Commune	Titulaire	Suppléant
Le Porge	Martial ZANINETTI	Marine DUPRAT-VIGIER
Le Temple	Alexandre ACKER	Sébastien BOULANGER
Listrac-Médoc	Aurélie TEIXEIRA	Pascal MOREL
Moulis-en-Médoc	Christian LAGARDE	Windy BATAILLEY
Sainte-Hélène	Lionel MONTILLAUD	Mélanie ROULLAND
Salaunes	Damien HOAREAU	Florence DUMONT
Saumos	Eugénie CABRERA	Jacques MAURY

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

#### DELIBERATION N° 064-05-26 | AG - GAL MEDOC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPE D'ACTION LOCALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le GAL Médoc pilote le programme européen LEADER/FEDER 2021-2027 sur le territoire médocain. Le Président précise que des projets structurants de la CDC - notamment l'ALSH de Listrac-Médoc et le projet de piscine intercommunale - sont susceptibles de bénéficier de ces financements.

Les représentants désignés pour la durée restante de la programmation sont : Pascal MOREL (Listrac-Médoc, titulaire 1), Martial ZANINETTI (Le Porge, titulaire 2), Carole MIGNARD (Castelnau-de-Médoc, suppléant 1), Damien HOAREAU (Salaunes, suppléant 2).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

**DELIBERATION N° 065-05-26 | AG - SMERSCOT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT MEDOC**

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le SMERSCoT élabore et révisé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Médoc, document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement à l'horizon 2040.

La CDC y dispose de cinq sièges. Les représentants désignés pour la mandature 2026-2032 sont : Didier PHOENIX (Brach), Aurélie TEIXEIRA (Listrac-Médoc), Damien HOAREAU (Salaunes), Martial ZANINETTI (Le Porge) et Laurent PASCUAL (Avensan).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

**DELIBERATION N° 066-05-26 | AG - SIAEBVELG - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président rappelle l'importance de la gestion de l'eau pour le territoire médullien : nappes, jalles, rivières et zones humides constituent une richesse fragile qui suppose une coordination attentive entre tous les acteurs.

Le SIAEBVELG exerce la compétence GEMAPI pour six communes de la CDC.

Le conseil syndical d'installation est prévu le 18 mai 2026 à Lacanau, ce qui impose une transmission rapide des coordonnées des délégués. Les représentants désignés sont :

Commune	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant
Brach	Denis CHAUSSONNET	Renaud CHEIN	Colette DUPIN
Le Porge	Martial ZANINETTI	Marine DUPRAT-VIGIER	Didou DEYRES
Le Temple	Perrine JUMELÎNE-FAUCONNIER	Jean-Jacques BOS	Sandrine BOS
Sainte-Hélène	Lionel MONTILLAUD	Mathieu DESCLAUX	Geoffrey LEMBEYE

Commune	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant
Salaunes	Damien HOAREAU	Hervé DURAND	Florence DUMONT
Saumos	Didier CHAUTARD	Jacqueline LABORDE	Raphaël BERNAL

→ Adopté à l'unanimité

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 067-05-26 | AG - SMBVJCC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES JALLES DE CARTILLON ET DE CASTELNAU

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le SMBVJCC exerce la compétence GEMAPI sur six communes du territoire (Avensan, Castelnau-de-Médoc, Listrac-Médoc, Moulis-en-Médoc, Sainte-Hélène et Salaunes). Les représentants désignés pour la mandature 2026-2032 sont :

Commune	Titulaire	Suppléant
Avensan	Philippe DEDIEU-BENOIT	Laurent PASCUAL
Castelnau-de-Médoc	Jean-Pierre ARMAGNAC	Laurine JOLLY
Listrac-Médoc	Jean-Luc CHAZEAU	Habib ACHENGLIL
Moulis-en-Médoc	Christian LAGARDE	Brice CAMPISTRE
Sainte-Hélène	Mathieu DESCLAUX	Geoffrey LEMBEYE
Salaunes	Hervé DURAND	Damien HOAREAU

→ Adopté à l'unanimité

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 068-05-26 | AG - SMBVAM - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARTIGUE ET DE LA MAQUELINE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le SMBVAM assure la gestion des milieux aquatiques sur un périmètre incluant Avensan.

Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Philippe DEDIEU-BENOIT (Avensan, titulaire) et Laurent PASCUAL (Avensan, suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 069-05-26 | AG - SMBVCMG - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU CENTRE MEDOC ET DU GARGOUILH

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le SMBVCMG assure la gestion des milieux aquatiques sur un périmètre incluant Listrac-Médoc.

Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Jean-Luc CHAZEAU (Listrac-Médoc, titulaire) et Habib ACHENGLIL (Listrac-Médoc, suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 070-05-26 | AG - GIP LITTORAL NOUVELLE-AQUITAINE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le GIP Littoral coordonne la stratégie régionale de gestion durable du littoral néo-aquitain, notamment la lutte contre l'érosion côtière.

Pour la CDC Médullienne, c'est la commune littorale du Porge qui justifie cette adhésion - enjeu vital pour la gestion du Plan Plage. Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Martial ZANINETTI (Le Porge, titulaire) et Jean LAJZEROWICZ (Le Porge, suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 071-05-26 | AG - SDEEG - DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE « TRANSITION ÉNERGETIQUE »

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission consultative Transition Énergétique du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) réunit paritairement des représentants du syndicat et des EPCI à fiscalité propre, à raison d'un siège par EPCI. Est désignée : Laurine JOLLY (Castelnau-de-Médoc).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 072-05-26 | AG - GIRONDE RESSOURCES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Gironde Ressources est l'agence technique départementale à laquelle la CDC adhère depuis 2017 pour bénéficier d'une assistance en ingénierie, conseil juridique et montage financier.

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret. Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Aurélie TEIXEIRA (Listrac-Médoc, titulaire) et Lionel MONTILLAUD (suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 073-05-26 | AG - GIRONDE NUMERIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Gironde Numérique pilote le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire girondin, enjeu d'attractivité et d'équité territoriale pour les familles, les entreprises et les agriculteurs.

Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Pascal MOREL (Listrac-Médoc, titulaire) et Laurent DURIEUX (Avensan, suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 074-05-26 | AG - SPL TRIGIRONDE - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

La SPL TRIGIRONDE assure le transfert, le transport et le tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers pour six EPCI girondins, dont la CDC Médullienne actionnaire à hauteur de 3,83 % du capital.

Est désigné pour la mandature 2026-2032 : Christian LAGARDE (Moulis-en-Médoc, représentant CA et AG).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 075-05-26 | AG - SPL UNITOM 33 - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

UNITOM 33 est une SPL créée en octobre 2025 par quatorze EPCI et syndicats girondins à compétence déchets, dont la CDC Médullienne. Destinée à organiser à l'échelle départementale le traitement des déchets ménagers résiduels en gouvernance partagée avec Bordeaux Métropole, elle représente une décision structurante à l'horizon 2028, date à laquelle la CDC lui confiera le traitement de ses ordures ménagères résiduelles.

La présence d'un représentant solide au sein de ses instances est une condition juridique du contrôle « analogue » permettant à la SPL d'agir pour le compte de ses membres sans mise en concurrence, et un levier pour défendre les intérêts de la collectivité - sécurisation des exutoires, maîtrise des coûts, engagement dans la transition écologique.

Est désigné pour la mandature 2026-2032 : Christian LAGARDE (Moulis-en-Médoc).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 076-05-26 | AG - CLIN DU BLAYAIS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLEAIRE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale du Blayais à 20 kilomètres en 2018, une partie du territoire médullien est concernée par le dispositif d'information et de protection des populations, dont la distribution préventive de comprimés d'iode.

La CLIN du Blayais est l'instance de concertation et d'alerte sur la sûreté nucléaire. Le Président salue la compétence de Jean LAJZEROWICZ sur ces questions. Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Jean LAJZEROWICZ (Le Porge, titulaire) et Pascal MOREL (Listrac-Médoc, suppléant).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 077-05-26 | AG - COLLEGE DE CANTERANE - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le Collège de Canterane, implanté à Castelnau-de-Médoc, accueille des élèves du territoire médullien.

La CDC y dispose d'un siège de représentant titulaire.

Est désignée pour la mandature 2026-2032 : Laurine JOLLY (Castelnau-de-Médoc).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

DELIBERATION N° 078-05-26 | AG - CNAS - DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

**Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne

---

EXPOSE DES MOTIFS

Le CNAS accompagne les agents des collectivités adhérentes dans leur vie personnelle et professionnelle : loisirs, culture, aide sociale. La CDC y adhère depuis 2005.

Le Président propose sa propre reconduction au titre du collège des élus, dans un souci de continuité. Sont désignés pour la mandature 2026-2032 : Lionel MONTILLAUD (délégué représentant les élus) et Sandra PORCHÉ, responsable RH (déléguée représentant les agents).

**→ Adopté à l'unanimité**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 32 pour, 0 contre, 0 abstention.**

**FISCALITÉ****DELIBERATION N° 079-05-26 | FI - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - FIXATION A 0 € POUR BRACH, SAUMOS ET LE TEMPLE****Rapporteur :** M. Lionel MONTILLAUD, Président de la Communauté de Communes Médullienne**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Président a souhaité clôturer la séance par ce dossier, délibérément, au nom de la solidarité intercommunale qui en constitue le fondement politique.

Soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) depuis sa création en 2002, la CDC Médullienne verse des attributions de compensation (AC) à ses communes membres pour assurer la neutralité financière des transferts de compétences.

À l'issue des révisions successives, trois communes se trouvent dans une situation paradoxale : leur attribution est négative, c'est-à-dire qu'elles reversent chaque année de l'argent à la Communauté pour avoir accès à ses services.

Commune	AC en vigueur	AC révisée	Variation annuelle
Brach	- 1 730,82 €	0,00 €	+ 1 730,82 €
Saumos	- 1 365,11 €	0,00 €	+ 1 365,11 €
Le Temple	- 4 822,04 €	0,00 €	+ 4 822,04 €
TOTAL net récupéré			+ 7 917,97 €

Ces montants, modiques en apparence, pèsent chaque année dans les budgets communaux concernés. Aucun transfert de compétences n'est intervenu depuis le rapport quinquennal de 2021 qui avait conclu à la stabilité des montants. Le Bureau communautaire du 27 avril 2026 a identifié ces trois situations comme devant faire l'objet d'un ajustement ciblé en ouverture de mandat, dans un esprit de lisibilité financière et de respect mutuel entre collectivités.

La délibération fixe à 0,00 € les attributions de compensation de Brach, Saumos et Le Temple, à compter du 1er janvier 2026.

Le Président souligne que cette décision a été construite en accord avec les trois communes concernées et qu'elle traduit concrètement ce que doit être l'intercommunalité : une mécanique de solidarité et de mise en commun au service de tous. Elle ne préjuge pas des travaux plus larges que la CLECT mènera sur l'ensemble des attributions de compensation dans le cadre du nouveau mandat. Elle ne deviendra définitive qu'après adoption de délibérations concordantes par les conseils municipaux de Brach, Saumos et Le Temple.

En fin d'exposé, M. ARRIGONI demande la parole afin de rappeler aux élus du Conseil Communautaire que ce sujet a été évoqué à maintes reprises en Bureau Communautaire.

Il rappelle que la situation de ces trois communes résulte de l'application régulière de la mécanique de transfert de charges, qui laisse à ce jour, à leurs dépens, une charge à rembourser à la Communauté. Il estime par ailleurs que la méthode proposée reste discutable, car elle n'est pas justifiée au regard des règles applicables en la matière et du principe d'équité devant la charge publique. Ainsi, si l'objectif est d'aider les petites communes à faibles recettes, d'autres mécanismes auraient pu être envisagés (tels que la dotation de compensation). Il demande donc qu'une réflexion soit menée sur un autre dispositif.

M. PHOENIX rappelle quant à lui qu'à l'occasion de la perception de l'IFER par les communes de Brach, Sainte-Hélène et Salaunes, le choix a été fait — sur proposition des communes bénéficiaires de cette recette à partager avec la Communauté — de répartir la part communale à parts égales entre les dix communes membres. Il évoque enfin le service ADS porté par la Communauté de communes, qui profite principalement aux communes dynamiques du territoire.

Le Président rappelle que la répartition des richesses sur le territoire est un sujet complexe et qu'il n'est pas exclu, au cours du mandat, de retransférer des compétences aux communes.

M. ARRIGONI rétorque qu'il n'y est pas opposé, à condition que le principe d'équité soit respecté.

M. ZANIETTI se dit enclin à revoir l'ensemble de ces équilibres (fonds de concours, recettes de la taxe de séjour, etc.).

**→ Adopté**

**32 suffrages exprimés (30 présents + 2 procurations) : 31 pour, 0 contre, 1 abstention.**

#### Information - calendrier prévisionnel des réunions 2026

À titre d'information, le Président porte à connaissance le calendrier prévisionnel des prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire pour l'année 2026 :

Instance	Dates 2026	Lieu	Heure
Bureaux	28 mai · 25 juin · 27 août · 24 sept · 29 oct · 26 nov · 17 déc	Sainte-Hélène	18h00
CC Juin	À fixer	Le Porge	18h00

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Mission Locale pour l'Emploi du Médoc**

Le Président informe le Conseil que la désignation des représentants de la CDC à la Mission Locale pour l'Emploi du Médoc a été sorti de l'ordre du jour de cette séance.

Après échanges avec le responsable de la structure, il est apparu que le mode de désignation a évolué et que la gouvernance est en cours de clarification.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire, une fois ce cadre stabilisé.

## CLOTURE DE SEANCE

Le Président dresse un bilan de la séance avant de la clôturer. Au cours de cette réunion, 29 délibérations ont été adoptées. Le cadre indemnitaire de l'exécutif a été fixé avec mesure et responsabilité. La Communauté a été dotée de l'ensemble de ses instances de gouvernance obligatoires. Les représentants dans les structures intercommunales et syndicales ont été désignés pour la durée du mandat. Les relations financières avec trois communes membres ont été sécurisées et clarifiées.

Le Président qualifie cette séance de « conseil de fondation » : pas le plus spectaculaire de la mandature, peut-être l'un des plus importants. Il remercie l'ensemble des élus pour leur engagement et la bonne tenue des débats, ainsi que les équipes de la collectivité pour la préparation de ce dossier imposant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance officiellement close à 19h30. Il annonce qu'un dîner communautaire se tient dans la foulée au bar-brasserie « Le P'tit Plus » à Sainte-Hélène.

**Le Président**

**La Secrétaire de séance**

Lionel MONTILLAUD


Sylvie JALARIN

## SIGNATURES

## FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Conseil Communautaire du 7 mai 2026 – Sainte Hélène

32 conseillers communautaires — Quorum : 17 présents ou représentés minimum

AVENSAN Laurent PASCUAL 	AVENSAN Julia CUNY- BOUTOURLINSKY 	AVENSAN Laurent DURIEUX 	AVENSAN Christelle CHEVALIER 
BRACH Didier PHOENIX 	BRACH Renaud CHEIN 	CASTELNAU-DE-MÉDOC Laurine JOLLY 	CASTELNAU-DE-MÉDOC Jean-Pierre ARMAGNAC 
CASTELNAU-DE-MÉDOC Carole MIGNARD 	CASTELNAU-DE-MÉDOC Patrice SANTERO 	CASTELNAU-DE-MÉDOC Karine ARRIAGA 	CASTELNAU-DE-MÉDOC Eric ARRIGONI 
LE PORGE Martia ZANINETTI 	LE PORGE Agnès LURON 	LE PORGE Jean LAJZEROWICZ 	LE PORGE Sophie BRANA 
LE TEMPLE Olivier HALARD 	LE TEMPLE Sandrine BOS 	LISTRAC-MÉDOC Aurélie TEIXEIRA 	LISTRAC-MÉDOC Pascal MOREL 
LISTRAC-MÉDOC Sandra LE GRAND 	LISTRAC-MÉDOC André LEMOINEAU 	MOULIS-EN-MÉDOC Christian LAGARDE 	MOULIS-EN-MÉDOC Windy BATAILLEY 
MOULIS-EN-MÉDOC Pascal DESTRUHAUT 	SAINTE-HÉLÈNE Lionel MONTILLAUD 	SAINTE-HÉLÈNE Sylvie JALARIN 	SAINTE-HÉLÈNE Gérard HURTEAU 
SAINTE-HÉLÈNE Martine FUCHS 	SALAUNES Damien HOAREAU 	SALAUNES Florence DUMONT 	SAUMOS Didier CHAUTARD 

Communauté de Communes Méduillienne — 4 rue Carnot, 33480 Castelnau-de-Médoc

Signatures des membres présents lors du Conseil Communautaire du 7 mai 2026

Laurent PASCUAL	Julia CUNY-BOUTOURLI NSKY	Laurent DURIEUX	Christelle CHEVALIER	Didier PHOENIX	Renaud CHEIN
Laurine JOLLY	Jean-Pierre ARMAGNAC	Carole MIGNARD	Patrice SANTERO	Karine ARRIAGA	Eric ARRIGONI
Martial ZANINETTI	Agnès LURON	Jean LAJZEROWI CZ	Sophie BRANA	Olivier HALARD	Sandrine BOS
Aurélié TEIXEIRA	Pascal MOREL	Sandra LE GRAND	André LEMOUNEAU	Christian LAGARDE	Windy BATAILLEY
Pascal DESTRUHAU T	Lionel MONTILLAU D	Sylvie JALARIN	Gérard HURTEAU	Martine FUCHS	Damien HOAREAU
Florence DUMONT	Didier CHAUTARD				

VISUELS

07/05/2026



1









**CIID - IMPÔTS DIRECTS**

COMMISSIONS INTERNES  
Délibération n°056-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
- **Obligatoire** pour tout EPCI à FPU - regard démocratique sur les valeurs locatives
- 10 titulaires + 10 suppléants désignés par le DDFIP

Logo Médullienne  
Admin RH Eus Commissions Orga. Ext. Fiscalité  
Délib. 6/31

**CAO - APPEL D'OFFRES**

COMMISSIONS INTERNES  
Délibération n°057-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- **Rôle : veiller à la régularité de la commande publique** pour les marchés dépassant les **seuils européens**
- Règlement intérieur à adopter lors d'un prochain Conseil

Logo Médullienne  
Admin RH Eus Commissions Orga. Ext. Fiscalité  
Délib. 7/31











## GIP LITTORAL NOUVELLE-AQUITAINE

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°070-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- Gestion du **trait de côte et de l'érosion côtière**, enjeu majeur pour Le Porge
- **Représentant** : élu(e) du Porge désigné par la CDC

Délib. 21/31

Admin RH Elus Commissions Orga. Ext. Fiscalité

## SDEEG

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°071-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- SYNDICAT DÉP. D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE
- **Commission Consultative Transition Énergétique**
- **Enjeux énergie et renouvelables** pour le territoire rural médullien

Délib. 22/31

Admin RH Elus Commissions Orga. Ext. Fiscalité



**SPL UNITOM 33**

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°075-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026

- TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS
- SPL créée oct. 2025 - 14 EPCI girondins, gouvernance avec Bordeaux Métropole
- **CDC engagée** : traitement OMr confié à UNITOM 33 dès le **1er janvier 2028**
- Contrôle analogue obligatoire

Communauté de communes Médullienne  
Délib. 25/31

Admin RH Elus Commissions **Org. Ext.** Fiscalité

**MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DU MÉDOC**

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°076-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- **Accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation**
- Entérinement des désignations communales

Communauté de communes Médullienne  
Délib. 26/31

Admin RH Elus Commissions **Org. Ext.** Fiscalité

**CLIN DU BLAYAIS**

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°077-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026

- COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE
- Suivi de la sûreté de la **centrale nucléaire du Blayais**



Communauté de communes Médullienne  
Admin RH Elus Commissions **Org. Ext.** Fiscalité  
Délib. 27/31

**COLLÈGE DE CANTARANE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°078-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026

- Etablissement à Castelnau-de-Médoc



Communauté de communes Médullienne  
Admin RH Elus Commissions **Org. Ext.** Fiscalité  
Délib. 28/31

**CNAS - ACTION SOCIALE**

ORGANISMES EXTÉRIEURS  
Délibération n°079-05-26  
Conseil Communautaire | 7 mai 2026



- COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE
- **Action sociale en faveur des agents intercommunaux** : loisirs, culture, sport, aide sociale,...

Communauté de communes Médullienne  
Déli. 29/31

Admin RH Elus Commissions Orga. Ext. **Fiscalté**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

7 MAI 2026

**Administration  
Générale & Fiscalité**




## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS 2026

ADMIN. GÉNÉRALE & FISCALITÉ

Délibération n°080-05-26

Conseil Communautaire | 7 mai 2026

- Calendrier prévisionnel des prochains Conseils et réunions de Bureau



Délib. 30/31

Commune de communes Médullienne

Admin Finances - CFU Finances - Résultats Finances - Fiscalité Finances - Budgets

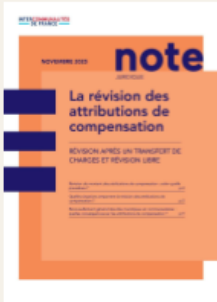
## REVISION LIBRE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

ADMIN. GÉNÉRALE & FISCALITÉ

Délibération n°081-05-26

Conseil Communautaire | 7 mai 2026

- Fixation de l'AC à 0 € pour Brach, Saumos et Le Temple
- Accord fondé sur la transparence et la **solidarité intercommunale**
- Délibération techniquement encadrée, qui traduit un **choix politique de solidarité entre commune et la CDC**



Délib. 31/31

Commune de communes Médullienne

Admin RH Eus Commissions Orga. Ext. Fiscalité



